**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT NATIONAL POUR L’EVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT UNTFHS**



****

|  |  |
| --- | --- |
| Évaluation du projet d’approche intégrée basée sur la sécurité humaine au Gabon – Financement UNTFHS  | Agences partenaires du projet : OIM, UNHCR, UNICEF UNODC,  |
| Niveau professionnel du consultant : NOC/P3 | Période: Octobre-novembre 2023 |
| Lieu de consultation : Libreville Gabon | WBS: 1530/A0/06/002/003/010 |

1. **Objet de l’évaluation**

Les agences des Nations Unies, ci-dessus cités, qui ont un champ de compétence en migration-mixte[[1]](#footnote-1), droits des personnes réfugiées et traite des personnes ont reçu du Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (en abrégée UNTFHS) un appui financier pour réaliser des interventions avec l’Etat Gabonais et la société civile. Le projet soumis comprenait deux documents essentiels : Une note conceptuelle soumise le 26 octobre 2020 et un projet complet de levée de fonds soumis le 15 février 2021 par le Coordonnateur Résident des Agences du Système des Nations Unies au Gabon. Le projet portait le titre original en Anglais de “**A Joint Human Security Approach to Strengthening Prevention of and Protection and Empowerment in Mixed Migration towards Gabon.**” Le projet visait principalement à améliorer la gestion de la migration mixte au Gabon et soutenir le gouvernement à travers une approche intégrée basée sur la sécurité humaine pour mieux identifier et protéger les migrants ayant des besoins spécifiques, y compris les victimes de la traite des êtres humains. De plus, le programme devait aborder les problèmes des demandeurs d'asile non identifiés et des réfugiés des pays voisins confrontés à l'instabilité, notamment le Tchad (région du lac Tchad), la RCA et le Cameroun (régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest).

Le projet devait durer du 1er avril 2021 au 1er octobre 2022, soit 18 mois. Cependant, à la demande des agences de mise en œuvre, UNTFHS a autorisé une extension du projet jusqu’au 31 décembre 2023. Le plan de travail conjoint entre OIM, UNHCR, UNICEF, et UNODC comprend des activités, des résultats attendus et des effets à produire sur le long terme. Le budget total était de $350,434 dont $298,814 (représentant 85% du budget total) fournis par UNTFHS. Le reste relevait de la contribution des agences et de l’Etat gabonais sous différentes formes d’investissement en faveur des enfants, des femmes et de tout migrant et/ou victime de traite transfrontalière.

Une théorie du changement et un cadre de résultats ont été développé. Sur base des consultations avec les parties prenantes, l’évaluateur devra mettre à jour la théorie du changement du projet ci-dessous.

Le plan de travail et de suivi des résultats se structure autour de deux objectifs à savoir :

1) Objectif (Outcome) 1 : une protection renforcée des femmes, hommes et enfants vulnérables pris dans la spirale de la migration mixte et de la traite des êtres humains, à travers un cadre normatif et juridique amélioré au niveau national et une sensibilisation accrue de ces groupes sur leurs droits, selon leurs statuts.

2) Objectif (Outcome) 2 :  une autonomisation plus forte des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite des êtres humains, des migrants mixtes et de leurs communautés au Gabon, à travers des campagnes de sensibilisation au sein de ces communautés, des institutions étatiques, des OSC, de la collecte de données et de la vulgarisation de ces données sur les questions de migration-mixte.

Tout cela est réalisable notamment grâce à un renforcement des rapports avec les acteurs multilatéraux et les partenaires bilatéraux que sont les pays d’origines des migrants ou les pays donateurs.

Les objectifs sont éclatés en produits (Outputs) soutenus par plus d’une vingtaine d’activités opérationnelles ([accessible ici](https://unicef-my.sharepoint.com/%3Ax%3A/r/personal/onsabimana_unicef_org/_layouts/15/Doc.aspx?sourcedoc=%7BD6E58D76-D9F3-46D1-B34E-1B75A55E27AB%7D&file=ANNEX%20II_UNTFHS_Workplan%20and%20Results%20Monitoring_Gabon_FINAL_update%20Jan2022.xlsx&action=default&mobileredirect=true)) reparties entre les quatre agences dont l’UNICEF assure le leadership de la mise en œuvre sous la supervision globale du Bureau de la Coordinatrice Résidente du SNU.

*Tableau 1 : Rôles et contributions des différentes parties prenantes*

| **Acteurs clés** | **Rôles et responsabilités** |
| --- | --- |
| Etat Gabonais  | Tous les ministères travaillant directement sur la migration-mixte et la traite et notamment l’Intérieur, les Affaires Étrangères et la Défense ont soutenu la demande de levée de fonds, la création de la Task Force Migration et la validation technique et administrative des documents. |
| OIM | OIM a eu plusieurs interventions avec comme point de fixation le développement du cadre de sécurité humaine allant de l’identification du migrant aux frontières à son retour, à son intégration et/ou réintégration. L’agence a également publié des données sur la traite en République Gabonaise, a procédé à l’intégration des victimes de traite et au renforcement des capacités des partenaires, tout en faisant la promotion de l’approche de la sécurité humaine.  |
| UNHCR | UNHCR a déployé ses efforts humanitaires avec comme point de concentration le développement et l’application des procédures sensibles aux demandeurs d’asile et la publication d’un outil schématique qui guide les demandeurs d’une assistance administrative. |
| UNICEF | UNICEF a poursuivi dans la lancée de son mandat en matière de prise en charge psychosociale des enfants victimes ou témoins d’abus et d’exploitation tout en consolidant le système national de protection de l’enfant.  |
| UNODC | UNODC était le porte flambeau de ce projet dans la rédaction des notes et les démarches initiales avec le Secrétariat Général. Cette agence a fourni une assistance technique à la modélisation de l’aspect pénal chez les professionnels des procédures judiciaires sur mer et terre pour prévenir et lutter contre la traite et le crime organisé tout en contribuant au renforcement du cadre juridique. |
| Organisation de la société civile  | L’association Arc-en-ciel et l’ONG Sifos, ont soutenu le projet selon leurs statuts juridiques de centre de transit des enfants victimes de traite et d’ONG spécialisée dans la sensibilisation sur les droits des victimes de traite et la formation professionnelle. |

Une évaluation finale est prévue dans la note conceptuelle du projet pour apprécier la mise en œuvre du projet et l’atteinte des résultats attendus, documenter les leçons apprises et bonnes pratiques et formuler des recommandations pour d’autres projets conjoints ou individuels. C’est ainsi que l’a coordination de cet exercice d’évaluation finale a été confiée à l’UNICEF en tant qu’agence leader , lui donnant l’obligation de piloter l’élaboration des TdR et de procéder au recrutement d’un consultant pour réaliser cette mission.

1. **But de cette évaluation**

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l’apprentissage.

* Quant au but de redevabilité, cette évaluation rendra compte des résultats (attendus ou pas attendus) qui ont été atteints par le projet UNTFHS auprès du bailleur (redevabilité verticale) ainsi que des détenteurs de droits (redevabilité horizontale).
* Quant au but de l’**apprentissage** organisationnelle, cette évaluation permettra aux agences des Nations Unies et aux institutions gouvernementales gabonaises de disposer des éléments factuels qui serviront au développement d’autres projets conjoints inter-agence et mieux apprécier la transversalité des activités et des résultats obtenus vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 5, 8, 10, 16 et 17.

1. **Utilisateurs et Utilisations envisagées**

Si le consultant se réserve le droit de proposer un échantillon assez représentatif de la population et des institutions sur lesquels porte l’évaluation, il n’en demeure pas moins que les utilisateurs finaux qui ont été identifiés au commencement du projet seront inclus dans la collecte de l’information et interprétation qui sera faite des résultats. Les utilisations envisagées de cette évaluation sont présentées dans le tableau ci-dessous  :

*Tableau 2 : Les utilisations envisagées de cette évaluation*

|  |  |
| --- | --- |
| **Utilisateurs de l’évaluation** | **Utilisation de l’évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)** |
| Agences des Nations Unies (OIM, UNHCR, UNICEF, UNODC) | * Tirer les enseignements du projet
* Apprécier la magnitude du phénomène migratoire
* Exploiter les évidences pour de futures levées de fonds.
 |
| Gouvernement (Direction Générale de la Documentation et de l’Immigration (DGDI) au Ministère de l’Intérieur, Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Ministère de la Sante et des Affaires Sociales, Ministère des Affaires Étrangères) | * Apprécier leurs interventions sur base des nouveaux outils normatifs
* Élaborer des politiques, des stratégies et des interventions recommandées par les évaluateurs.
 |
| Détenteurs de droits (enfants guides d’aveugles, familles exilées et communautés d’immigrants)  | * Mieux apprécier les voies et moyens de s’approprier leurs droits de migrants.
 |
| Agences et ONG partenaires de mise en œuvre  | * Connaître leurs forces et faibles en tant qu’obligataires des droits des migrants
* Faire des choix dans les interventions spécifiques telles que recommandées par les évaluateurs
 |

Lors de la phase de démarrage, le consultant devra reconstituer une compréhension claire des acteurs ayant participé aux activités et des résultats par bénéficiaire final. Les agences principales de mise en œuvre partageront la documentation de programme à cet effet, qui sera supplémentée par des entretiens préliminaires avec les informateurs clés.

1. **Objectifs de cette évaluation**

Le consultant devra:

* Dresser un bilan des réalisations faites dans la mise en œuvre du projet (2021 à 2023) par rapport aux résultats attendus ;
* Démontrer la pertinence, la cohérence, l’efficience, l’efficacité, la durabilité et l’impact du projet ;
* Recueillir les enseignements tirés par les acteurs de la mise en œuvre du programme conjoint
* Documenter les bonnes pratiques en matière de programmation et mise en œuvre conjointe inter-agences
* Formuler des recommandations spécifiques aux agences selon leurs mandats respectifs et aux institutions gouvernementales dans le cadre d’un processus d’apprentissage continu sur la manière de prévenir et lutter contre la migration désorganisée et la traite transfrontalière.
1. **Portée de l’évaluation (thématique, géographique et chronologique)**
* **La portée thématique :** la présente évaluation portera sur l’ensemble du projet financé par l’ UNTFHS en considération du cadre normatif (juridique, réglementaire et standards), le cadre humain et institutionnel. L’évaluateur s’intéressera à la transversalité des actions de protection des migrants et demandeurs d’asile ou réfugiés en questionnant les bureaux régionaux des agences selon leurs missions dans le projet et mieux jauger les efforts multilatéraux entre le Gabon et les acteurs au développement. A cet effet, le consultant se penchera sur les interventions inter-agence en complémentarité des cadres programmatiques bilatéraux entre chaque agence et la contrepartie nationale.
* **La portée temporelle** : l’évaluation portera sur l’ensemble des activités mises en œuvre par le projet entre Janvier 2021 et Décembre 2023 par rapport à chaque agence des Nations Unies et autres parties prenantes ;
* **La portée géographique** : l’évaluation portera sur le niveau national et sous-régional dans une certaine mesure. La collecte des données sur terrain couvrira quelques sites d’interventions qui seront identifiés par l’UNICEF et les autres agences parties prenantes du projet de sécurité humaine, en collaboration avec l’Équipe d’Évaluation. L’espace couvert est théoriquement de très petite taille avec une concentration sur la DGDI, la Task-force et les services sociaux.
1. **Contexte de l’évaluation**

La migration est une question transversale, pertinente pour tous les objectifs de développement durable (ODD). Dix des dix-sept ODD comportent des cibles et indicateurs pertinents pour la migration ou la mobilité. Le principe fondamental du Programme 2030 de « ne laisser personne de côté », y compris les migrants, exige la ventilation des données par statut migratoire, ce qui accroît considérablement les besoins en matière de données migratoires mais qui constitue également une opportunité d’améliorer ces dernières. La référence centrale des ODDs à la migration est faite dans la cible 10.7 visant à faciliter la migration et la mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, qui apparaissent dans l'objectif 10 des ODD visant à réduire les inégalités au sein du pays et entre les pays.

Le Gabon est unique dans la sous-région de l'Afrique centrale qui n’a jamais connu de conflit armé. Sa richesse pétrolière et sa stabilité politique relative ont produit des niveaux enviables de développement humain et ont donné au Gabon sa réputation d'"El Dorado" de l'Afrique centrale et de l’ouest. Avec un PIB par habitant de près de 8 000 dollars américains, le Gabon a un indice de développement humain se situant à 0,703 en 2022, ce qui place le pays dans une catégorie de développement humain élevé de 119/189 pays.

Cette situation socio-économique et son hospitalité traditionnelle envers les réfugiés et les migrants en ont fait un pôle d'attraction majeur pour les migrations mixtes en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La migration mixte vers le Gabon comprenant la migration irrégulière à des fins de travail mais aussi la traite criminellement organisée, en particulier des femmes et des enfants - est un défi récurrent, croissant et de plus en plus visible. Du point de vue de la sécurité humaine, cette migration mixte résulte de l'intersection pernicieuse entre l'insécurité économique et politique, la violence sexiste et l'exploitation sexuelle dans les pays d'origine et de destination. L'instabilité dans la sous-région a entraîné une augmentation des flux mixtes de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés, y compris les femmes et les enfants non accompagnés, qui représentent les principaux groupes cibles. Bénéficiant d'une réputation internationale de longue date en tant que pays d'accueil généreux pour les réfugiés et les migrants de longue durée, le Gabon est mis au défi de faire face aux flux migratoires mixtes et aux manifestations du crime organisé souvent associées à ces flux. Le nombre de migrants mixtes au Gabon est mal connu à cause du caractère informelle des routes empruntées et de la nature criminelle des activités des passeurs et recruteurs. Ce que la DGDI sait au moins c’est que 15% de la population gabonaise serait constituée de migrants. Motivées par de multiples facteurs, les personnes composant les flux migratoires mixtes ont des statuts juridiques différents et présentent diverses vulnérabilités. Bien qu’elles aient droit à une protection en vertu du droit international des droits de l’homme, elles peuvent souvent être exposées à de multiples violations des droits tout au long de leur voyage, en particulier les filles et les femmes. En outre, réfugiés et migrants empruntent des itinéraires similaires, utilisent des moyens de transport similaires – et voyagent souvent de manière irrégulière, assistés partiellement ou pendant l’entièreté du voyage par des passeurs » ([MMC, 2019](http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2019/10/terminology_MMC.pdf%22%20/)). Selon une étude de l’Union Afrique sur la Migration et santé (2021)[[2]](#footnote-2), les raisons les plus courantes pour lesquelles les migrants quittent leur pays d’origine sont l’amélioration de leur situation économique, le regroupement familial et les situations difficiles dans le pays d’origine.

1. **Critères d’évaluation**

Afin d’atteindre les buts et objectifs de cette évaluation, le projet sera évalué sur la base de six critères dont cinq critères du Comité d’Aide au Développement de l’Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE/CAD) dont *la pertinence* du projet, *la cohérence*, *l’efficacité* des interventions, leur *efficience*, *l’impact* sur les systèmes ou les individus et enfin *la durabilité* des acquis du projet dans l’espace et le temps. De plus, l’évaluation prendra en compte le critère transversal sur *le genre, l’inclusion sociale (personnes handicapées), l’équité et les droits humains.*

1. **Questions d’évaluation**

Tout en laissant le soin à l’évaluateur d’organiser et faire valider le mode opératoire en matière d’investigation et de production des évidences, il/elle prendre en considération les questions principales suivantes :

* La pertinence: dans quelle mesure les activités de chaque agence répondaient-elles aux besoins des partenaires institutionnels, des femmes, des enfants et des agences elles-mêmes ?
* La cohérence : dans quelle mesure les interventions du projet sont compatibles avec d'autres interventions dans le pays, les acteurs du secteur ou des institutions ?
* L’efficacité des interventions : dans quelle mesure le projet a contribué au renforcement du cadre normatif de prévention de la migration non-ordonnée et de la prise en charge des personnes concernées ?
* L’efficience du projet : en tenant compte des résultats attendus, dans quelle mesure les ressources allouées sur le plan financier, logistique et humain, ont permis de résoudre l’inadéquation entre l’offre des services de protection des droits des personnes migrantes et la demande manifestée par les détenteurs des droits que sont les migrants et les victimes de traite ?
* L’impact du projet : dans quelle mesure les interventions des quatre agences ont pu ou non améliorer le respect des droits de l’homme dans les services publics directement concernées par la migration et la traite au premier contact avec le migrant ?
* Pour la durabilité du système national de protection des migrants et des victimes de traite : dans quelle mesure le projet a conduit les autorités nationales et les organisations de la société civile à s’approprier les instruments adoptés et les pratiques humanitaires en faveur notamment des demandeurs d’asile ou des enfants victimes d’exploitation économique ou sexuelle ?
* Droits humains, inclusion sociale, genre et équité : Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains, de l’inclusion sociale et d'équité, y compris au niveau des communautés, ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du projet ?
1. **Méthodologie**

L’évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive. Lors de la phase démarrage, l’évaluateur devra conduire une évaluabilité du projet notamment en ce qui a trait à la disponibilité du cadre logique avec des indicateurs comportant les données de référence et les cibles désagrégées, la disponibilité des données désagrégées à travers un système de suivi et évaluation ainsi que leurs qualités. L’objectif de cette évaluabilité sera d’identifier les questions qui pourront être adéquatement adressées et permettre de finaliser la méthodologie la plus appropriée pour répondre aux objectifs de l’évaluation.

L’évaluateur devrait proposer une participation adéquate des bénéficiaires tout au long du processus d'évaluation. La méthodologie de l’évaluation, les approches et stratégies pour évaluer tout le projet, le plan d’enquête, les méthodes requises selon les documents inter-agences et d’autres institutions de recherche en la matière seront élaborés par le consultant avant soumission au comité inter-agence pour adoption.

L’évaluation sera basée sur des méthodes mixtes de collecte et d’analyse des données auprès des a) des groupes de population qui sont censées bénéficier du projet évalué ; et b) acteurs clés dans le processus de mise en œuvre. Le but d’utiliser plusieurs méthodes de recherche est de trianguler les données provenant de différentes sources afin de formuler les constats et d’apporter des réponses le plus pertinentes et crédibles aux questions d’évaluation.

Afin d'améliorer la rigueur de l'évaluation, au cours de la phase de démarrage, l'évaluateur développera des rubriques pour chacun des indicateurs inclus dans la matrice d'évaluation. Dans la matrice d’évaluation chaque question devra être adressée au moins par le biais de 3 méthodes différentes (et pas simplement trois sources différentes se rapportant à une seule méthode). La méthodologie de l’évaluation doit être en ligne avec l’approche basée sur le genre, l’équité, l’inclusion sociale et les droits humains.

L’évaluation sera basée sur des méthodes mixtes de collecte et d’analyse des données auprès des a) des cibles qui sont censées bénéficier du projet évalué ; et b) acteurs clés dans le processus de mise en œuvre.

Le but d’utiliser plusieurs méthodes de recherche est de trianguler les données provenant de différentes sources afin de formuler les constats et d’apporter des réponses le plus pertinentes et crédibles aux questions d’évaluation.

Afin d'améliorer la rigueur de l'évaluation, au cours de la phase de démarrage, l'évaluateur développera des rubriques pour chacun des indicateurs inclus dans la matrice d'évaluation. Dans la matrice d’évaluation chaque question devra être adressée au moins par le biais de 3 méthodes différentes (et pas simplement trois sources différentes se rapportant à une seule méthode). La méthodologie de l’évaluation doit être en ligne avec l’approche basée sur le genre, l’équité, l’inclusion sociale et les droits humains.

L’évaluation fera appel à plusieurs méthodes, techniques et outils de collecte. La revue documentaire et la collecte de données secondaires seront associées à une collecte de données primaires quantitatives et qualitatives sur le terrain et comprenant si possible :

* les entretiens semi-structurés avec les informateurs-clés ;
* les discussions de groupe avec les détenteurs et obligataires de droits;
* observation dans les structures /services.

Les données primaires collectées sur le terrain seront complétées par :

* L’analyse secondaire des données de routine générées par le dispositif de suivi de la Task Force Migration ;
* Une revue documentaire du Programme, de son plan d’actions ainsi que des bilans annuels de la mise en œuvre et des rapports de suivi et d’évaluation ;
* Un processus itératif de dialogue avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du Projet , notamment les agences des NU, les institutions gouvernementales et les OSC.

Une méthodologie d’évaluation plus détaillée sera proposée par le consultant en prenant en compte les différences parmi les parties prenantes, en termes d’âge, de genre, et autre critères jugés pertinents.

Le consultant proposera ainsi une méthodologie (y compris la stratégie d’échantillonnage et d’analyse) et les étapes de l’évaluation dans son offre technique. Il est attendu que les méthodes et l’échantillonnage proposées pour apprécier les résultats du projet soient suffisamment robustes pour assurer la crédibilité et validité interne des résultats de l’évaluation. La méthodologie définitive sera validée lors de la phase de démarrage de l’évaluation.

Les données et les documents existants seront mis à disposition de l’équipe d’évaluation par les points focaux des agences avant le démarrage de la consultation. Le consultant présentera une note de cadrage de l’évaluation avec une méthodologie détaillée, qui inclut des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, conçus pour répondre avec précision aux questions de l’évaluation. Dans le but de démontrer que l’évaluateur a bien saisi le contenu du projet ainsi que les questions fondamentales adressées par cette évaluation. La note de cadrage devra fournir un résumé critique des informations contenues dans les documents programmatiques mis à disposition par l’UNICEF après la signature du contrat. Cette note devra aussi bien indiquer, pour chacune des questions de l’évaluation, les informations suivantes :

* quelles méthodes et quels outils de collecte de données seront utilisés pour y répondre, auprès de qui les données en question seront collectées (y compris la stratégie d’échantillonnage),
* quelles méthodes d’analyse seront utilisées pour interpréter lesdites données,
* quelles mesures seront adoptées afin d'assurer la qualité de l’évaluation, et comment les données seront disséminées?

Cette note doit aussi proposer les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation.

1. **Sources probables des données**

Le consultant aura toute la compétence pour définir ses sources, établir le rapport scientifique entre les sources et la méthodologie adoptée et surtout respecter les normes les plus exigeantes en matière de qualité des données mixtes, qualitatives ou quantitatives permettant d’aboutir à une évaluation crédible et acceptable par toutes les agences et UNTFHS. Les règles académiques de référencement des sources et de prévention de plagiat devront être prises en compte dès la signature du contrat.

1. **Proposition du chronogramme de travail**

Le consultant aura 45 jours de travail ( étalés sur 2 mois ) pour réaliser toute l’évaluation. Les aspects administratifs seront du ressort de l’UNICEF selon le calendrier décliné ci-dessous :

* Élaboration des termes de référence et leur adoption inter-agence : septembre 2023 ;
* Procédure de recrutement du consultant : 18 au 31 septembre 2023 ;
* Sélection du candidat : 1er au 10 Octobre 2023 ;
* Signature du contrat : entre le 15 et le 20 Octobre 2023;
* Réalisation de toute les taches contractuelles : du 21 octobre au 20 Décembre 2023.

Toutes les activités de consultation seront pour une durée de 45 jours ouvrables à planifier entre 21octobre et 20 décembre 2023 sous réserve de la date de publication de l’appel d’offre et consistera en trois principales phases décrites dans le tableau 3 ci-dessous. L’évaluateur devra proposer un plan de travail détaillée en indiquant les dates dans la proposition technique.

*Tableau 3: Chronogramme de l’évaluation*

| **Activités** | **Dates**  | **Jours de travail** |
| --- | --- | --- |
| 1. **Phase de Préparation**
 | Sous réserve de la date de publication de l’appel d’offre |  |
| *Signature du contrat*  | 21/10/2023 | 1.j |
| *Réunion initiale*  | 22/10/2023 | 1.j |
| *Revue de la littérature, et entrevues préliminaires* | 23-29/10/2023 | 5.j |
| *Soumission de la note de cadrage complète*  | 30/10/2023 | 1.j |
| *Révision de la note de cadrage sur la base des commentaires du Groupe de Référence de l’Evaluation (GRE)\***\*plusieurs allers-retours entre l'UNICEF et l'évaluateur sont envisageables afin d'assurer la conformité aux normes de l'UNEG et aux standards de qualité de l'UNICEF.* | 3-6/11/2023 | 4.j |
| 1. **Phase de Collecte des données dans le pays**
 |  |  |
| *Rencontre avec le staff de l’UNICEF et les autres parties prenantes*  | 10/11/2023 | 5.j |
| *Visites de terrain (pendant la phase de terrain l’équipe d’évaluation informera UNICEF régulièrement sur le progrès du travail par Whatsapp, Tel, e-mail, etc.)*  | 11-15/11/2023 | 5.j |
| *Rencontre + Présentation PPT des conclusions préliminaires* | 19/11/2023 | 1.j |
| 1. **Phase de rédaction du rapport**
 |  |  |
| *Soumission du Rapport provisoire de l’évaluation (Draft 0)* | 20-28/11/2023 | 6.j |
| *Soumission de la version révisée du rapport (Draft 1) intégrant les commentaires du GRE\**\*Chaque livrable fera l'objet d'un maximum de 3 allers-retours entre l'UNICEF et l'équipe d'évaluation afin d'assurer la conformité aux normes de l'UNEG et aux standards de qualité de l'UNICEF. | 1-9/12/2023 | 7.j |
| *Atelier de validation des recommandations (soit facilité par l’équipe d’évaluation soit par les responsable M&E de l’UNICEF ou le Conseiller Régional pour l’Évaluation)* | 14/12/2023 | 1.j |
| *Soumission de la version finale du rapport intégrant les commentaires ultérieurs du GRE* | 19/12/2023 | 5.j |
| *Soumission de l’infographie et plan de mise en œuvre des recommandations* | 20/12/2023 | 3.j  |

1. **Gestion de l’activité**
* Préparation technique : section protection de l’enfant de l’UNICEF ;
* Comité technique de validation de tous les documents : OIM, UNHCR, UNICEF et UNODC
* Assurance qualité et suivi du projet: M&E UNICEF, Section Evaluation WCARO;
* Préparation administrative de tout le processus de recrutement: RH UNICEF;
* Autorisation et signature : Représentant Adjoint et Représentant de l’UNICEF

L’UNICEF en tant que responsable d’assurance qualité et de suivi du projet transmettra les canevas de rapports et d’outils nécessaire, ainsi que les critères de qualité GEROS.

1. **Les livrables attendus**

Dans le respect des standards prévus par le guide des évaluations des Nations Unies, le consultant s’attellera à produire :

* Une note de cadrage qui décrira la méthodologie détaillée d’intervention ;
* Un rapport provisoire selon le schéma des évaluations autorisé par l’équipe conjointe des évaluateurs des Nations Unies dont le consultant recevra le guide ;
* Une synthèse du rapport sur PowerPoint ;
* Un atelier de restitution du rapport provisoire révisé et commenté par le groupe de référence et de validation des recommandations ;
* Un rapport final contenant des recommandations pour les agences et les autres parties prenantes ;
* Une synthèse pour le public externe de 1-2 pages qui servira d’outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l’évaluation ;
* Données brutes, y compris les instruments de collecte de données, les transcriptions électroniques, les data sets complètes, etc.
1. **Profil recherché du consultant- Evaluateur**
* Avoir au moins cinq ans dans le domaine des évaluations de programmes de développement ;
* Avoir une expérience dans les évaluations des projets de protection des droits de l’homme serait un atout ;
* Avoir un diplôme d’études supérieures, au minimum une maîtrise ancien régime, un Master 2 du système LMD, DESS, DEA, Doctorat, Ph.D.;
* Être diplômé dans l’un des domaines suivants : sciences sociales, sciences humaines, sciences économiques, et sciences de l’éducation ;
* Détenir au moins un certificat universitaire en évaluation et avoir réalisée au moins deux évaluations de programmes répondant aux normes de l’UNEG, dont un en droits de l’homme, serait de grands atouts;
* Avoir déjà au moins conduit des travaux d’évaluation pour une agence des Nations Unies serait un autre atout ;
* Avoir une expérience en travail d’équipe et en communication virtuelle ;
* Avoir des capacités techniques pour présenter des travaux de recherche ;
* Être autonome sur le plan informatique et surtout dans la collecte de données ;
* Avoir d’excellentes compétences rédactionnelles en français et la maîtrise de l’anglais écrit est obligatoire.
1. **Code de conduite**

Les valeurs d’intégrité, de respect ou encore d’interdiction de faire du mal aux autres (do no harm) doivent être en totale harmonie avec la vie professionnelle du consultant. Le consultant doit veiller à rester indépendant vis‐à‐vis du programme évalué. Le consultant doit adhérer totalement à la politique des Nations Unies en matière de prévention des abus et de l’exploitation sexuelle (PEAS). La déontologie de recherche, et notamment sur le plagiat et la confidentialité des entretiens avec les participants, doit prévaloir tout au long du contrat jusqu’à la livraison du rapport final. Sous la supervision du RH, le candidat fera les cours en ligne sur PAES. Le reste du code de conduite est disponible pour le consultant dans le Manuel de l’UNEG[[3]](#footnote-3).

Un accent particulier sera mis sur la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du GEROS. Faute d’une intégration adéquate des standards GEROS[[4]](#footnote-4) et des directives de l’UNEG, les livrables ne seront pas acceptés par l’UNICEF. Lesdites normes, qui détermineront la notation du rapport final par une entité indépendante de l’UNICEF, seront partagées par l’UNICEF avec l’équipe d’évaluation juste après la signature du contrat. Afin d’accroître son utilisation, les principales conclusions et recommandations de l’évaluation seront diffusées sous forme de notes de synthèse ou policy brief. L’atelier de validation des résultats de l’évaluation servira d’opportunité pour élaborer, de manière participative, le plan d’action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l’évaluation ou « management response».

|  |
| --- |
| **Le rapport final complet sera structuré comme suit :*** Table des matières, y compris la liste des tableaux et la liste des figures
* Résumé Exécutif (max. 5 pages, couvrant les principales sections du rapport : contexte, méthodologie et processus, principales conclusions et recommandations, leçons apprises)
* Remerciements (tous ceux qui ont soutenu l'évaluation et ont apporté une coopération et une collaboration solides pendant le processus)
* Liste des abréviations et acronymes
* Introduction (objet de l'évaluation, but de l'évaluation, objectifs, portée, utilisation et utilisateurs envisagés)
* Contexte de l'évaluation
* Méthodologie, y compris la stratégie d'échantillonnage et les méthodes d'analyse des données
* Constats Principaux (par critère - chaque question devra recevoir une réponse individuelle) + Encadrés sur les Conclusions préliminaires distribués tout le long de la section (étant donné que tous les constats seront numérotés, chaque conclusion devra indiquer clairement ces constats spécifiques et les numéros des paragraphes correspondants sur lesquels elle est fondée)
* Conclusions finales (il ne s'agit pas d'un simple résumé des conclusions préliminaires mais plutôt d'une réflexion plus poussée et critique utilisant les conclusions préliminaires comme point de départ)
* Leçons apprises
* Recommandations (stratégiques et opérationnelles, maximum 5 recommandations prioritaires pour chacun des deux types; clairement ciblé et avec une liste d'actions à envisager)
* Annexes (termes de référence ; liste des personnes interrogées et des sites visités ; liste des documents consultés ; plus de détails sur la méthodologie, tels que les instruments de collecte de données, y compris des détails sur leur fiabilité et leur validité ; matrice d'évaluation ; cadre de résultats et/ou la théorie de changement)
 |

1. **Échéancier de paiement du consultant**

Le consultant recevra des honoraires en deux tranches :

* 40% à la soumission du document de cadrage de l’évaluation contenant la méthodologie et les outils de collecte des données validés par les quatre agences ;
* 60% à la soumission du rapport final et une note synthèse de l’évaluation après sa validation par le comité composé de OIM, UNHCR, UNICEF et UNODC.

1. **Observations finales**

L’UNICEF, après concertation avec les autres agences ci-dessus citées, se resserve le droit de rompre le contrat ou de ne pas payer une partie ou la totalité des honoraires si :

1. Les livrables sont incomplets;
2. Les livrables sont fournis en retard sans justification préalable;
3. La qualité scientifique du rapport ne correspond pas aux critères des évaluations des Nations Unies que la spécialiste M&E de l’UNICEF fournira au début du contrat.
4. **Documents à soumettre et processus de sélection**

**Le consultant doit soumettre sa proposition technique et financière.**

1. *Une Proposition Technique qui devra inclure les documents suivants :*
* Une copie du CV;
* Un exemplaire d’un rapport récent de l’évaluation, rédigé par le/la consultant(e);
* Une note méthodologique (maximum 10 pages sans annexes) qui devra démontrer :
	+ La compréhension des TdR (y compris des buts et des objectifs) et surtout des attentes de l’UNICEF en termes de la durée, de la qualité et de l’utilisation attendues du mandat;
	+ L’approche méthodologique et le cadre théorique sous-jacente ;
	+ La stratégie d’échantillonnage;
	+ Les méthodes innovantes de collecte et d’analyse des données que le/a consultant/e estimera pertinentes afin de répondre aux questions de l’évaluation inclue dans les TdR;
	+ Le niveau d’expérience du consultant à mener des évaluation complexes dans le passé;
	+ La clarté du calendrier du travail ;
	+ Une définition claire des rôles et responsabilités que le/a consultant/e devra joue par rapport au Bureau Pays de l’UNICEF et au groupe de reference de l’évaluation;
	+ Conformité de l’exemplaire du rapport d’évaluation (produit dans le passé et soumis dans le cadre de cette soumission) avec les normes et standards de l’UNEG.

 Ce document demeure un document technique et pas une lettre de motivation. Par ailleurs, cette note méthodologique **ne devra répliquer le contenu d’aucune section des TdR**s. La proposition technique doit être soumise dans un dossier ou une enveloppe séparée (e-mail séparé), clairement nommés/marqués : " Proposition technique ".

Aucune information financière ne doit être incluse dans la proposition technique. Les offres techniques seront notées selon la grille d'évaluation fournie dans le tableau ci-dessous :

Les propositions seront évaluées sur la base des critères indiqués dans le Tableau 4 ci-dessous.

*Tableau 4: Critères de l'évaluation des propositions*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro** | **Critères d’appréciation** | **Sous critères d’appréciation** | **Notes détaillées**  | **Notes totales**  |
| 1 | Compréhension des termes de référence | Compréhension des termes de référence surtout par rapport aux attentes des agences en termes de qualité, durée et utilisation de l’évaluation | 10 | 10 |
| 2 | Méthodologie  | Approche méthodologique et Cadre théorique de référence pour la réponse aux questions d’évaluation *(selon la pertinence du cadre proposé pour la réponse aux questions d’évaluation)* | 10 | 25 |
| La qualité et la robustesse de la stratégie d'échantillonnage suggérée  | 5 |
| Les caractéristiques innovantes des méthodes de collecte de données suggérées | 5 |
| La clarté des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives, le cas échéant (y compris l'utilisation de logiciels spécialisés) | 5 |
| 3 | Capacité d’organisation du consultant pour l’exécution du mandat | Expérience des consultants dans la conduite d’évaluations complexes | 5 | 20 |
| Clarté du Plan de travail de l’évaluation(s*elon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus* ) | 5 |
| Rôles et responsabilités des membres de l’équipe d’évaluation (s*elon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités du* ***consultant*** *pour l’atteinte des résultats escomptés dans les délais requis*) | 5 |
| Conformité des exemplaires de rapports d’évaluation produits dans le passé par **le consultant** et répondant aux normes et standards de l’évaluation.  | 5 |
| 4 | Expertise et Expérience du consultant | Expertise du consultant *(selon l’expertise en évaluation en général et en évaluation basée sur l’*équité*, les droits humains, l’inclusion sociale et le genre)*  | 5 | 20 |
| Expérience du **consultant** (*selon la qualité du rapport soumis dans le cadre de la proposition, cela aidera à estimer l’expérience dans le domaine de l’évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef de l’évaluation)* | 10 |
| Expertise *dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte et la maîtrise des méthodes d’évaluation et de recherche* | 5 |
| **Note totale attribuée à l’offre technique**  | **75%** |
| **Note totale attribuée à l’offre financière** | **25** |
| **Note globale** | **100** |

1. Une offre financière
* **L’offre financière** devra couvrir l’ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de transport dans le pays. la logistique et la communication, nécessaires pour la bonne organisation de l’évaluation seront à la charge du consultant qui assurera les dépenses.
* Il est à noter que les frais d’organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l’UNICEF.
* L’offre financière devra être présentée séparément de l’offre technique et ne sera examinée que pour les candidats dont l’offre technique est jugée valable (ayant obtenu un score minimal de 70 points).
* L’offre devra être soumise en FCFA et le montant total de l’offre (tout frais inclus) devra être indiqué (un budget forfaitaire serait bien apprécié).

Date limite pour la soumission : à déterminer par le HR/UNICEF au moment du lancement de l’appel d’offre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Préparés par :**  | **Michel Ikamba, Ph.D**.Chef de la section protection de l’enfant | Date : |  |
| **Revus par :**  | **Odette Nsabimana** Multi-Country Evaluation Specialist | Date : |  |
| **Soumis par** | Représentant Adjoint des programmes | **Date :** |  |
| ***Approuvés par :*** | Representant de l’UNICEF | ***Date :*** |  |

1. La migration mixte désigne « les mouvements transfrontaliers de personnes, y compris les réfugiés fuyant les persécutions et les conflits, les victimes de la traite et les personnes à la recherche d’une vie meilleure ou de perspectives nouvelles. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://au.int/sites/default/files/documents/41748-doc-Study_Report-Migration_and_Health-From_Policy_to_Practice_FRE.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914> [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.uneval.org/document/detail/607> [↑](#footnote-ref-4)